

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

**CD20191016_50
id. 4927**

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**MOTION RELATIVE À LA BAISSSE DE LA TAXE ADDITIONNELLE
À LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES
PERÇUE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

Vu la motion présentée par Mme Véronique Colombié et M. Léopold Viguié,
Conseillers départementaux,

Vu l'avis de la commission des vœux,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte la motion suivante :

« Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la baisse de 15 % de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TATFNB) perçue par les chambres d'agriculture, représentant pour celles-ci une diminution de ressources de 45 millions d'euros au plan national.

En outre, le même texte fixe à 30 % la part du produit de TATFNB revenant aux chambres régionales, soit le triple du niveau actuel.

Or, par ses missions de formation et de conseil ou encore son soutien à l'innovation, le réseau consulaire joue un rôle pivot irremplaçable dans l'accompagnement du monde agricole dans ses transitions économiques, sociétales et environnementales. Sa structuration encore principalement départementale lui permet d'offrir ces services en proximité et de s'adapter ainsi aux spécificités locales très diverses du secteur.

Au regard du caractère drastique de la coupe annoncée, la chambre de Tarn-et-Garonne, dont le budget annuel se verrait amputé de près de 700 000€, ne pourrait maintenir ses actions à leur niveau actuel, à moins de multiplier les prestations payantes ou d'en augmenter substantiellement le prix. Ainsi, par exemple, à l'heure où ils sont sommés d'évoluer vers des modes de production encore plus durables, les exploitants, et tout particulièrement les plus fragiles, risquent de se trouver livrés à eux-mêmes face à cette mutation d'envergure.

Considérant ce qui précède, et au regard de la place prépondérante qu'occupe l'agriculture dans le tissu économique du département, les conseillers départementaux de Tarn-et-Garonne :

- partagent les inquiétudes de la profession relatives à la sévère réduction annoncée des recettes des chambres d'agriculture et plus particulièrement des chambres départementales,*
- appellent le Gouvernement à préserver les moyens financiers de ces établissements publics. »*

Pour : 16

Contre : /

Abstentions : 14

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC